



38ème session de la Conférence générale de l'UNESCO

Débat de politique générale

Paris, le 7 novembre 2015

Déclaration de la Suisse (prononcé par M. l'Ambassadeur Jean-Frédéric Jauslin)

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Madame la Directrice générale de l'UNESCO,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'euphorie du Millenium a été rattrapée par la complexité des interactions mondialisées et par des crises qui poussent aux replis. La communauté internationale oscille aujourd'hui entre l'accroissement des conflits qu'elle peine à contenir, et l'adoption unanime de l'Agenda 2030, réjouissant. Chaque femme, chaque homme est dans l'expectative, au Sud et au Nord.

Les prochaines années seront révélatrices de notre volonté de répondre aux attentes de sécurité, de dignité, de prospérité. Les espoirs que nous ne pourrons pas satisfaire feront se tourner certains vers d'autres alternatives, avec des conséquences auxquelles nous devons faire face. L'esprit du multilatéralisme est mis au défi. La responsabilité politique est immense.

L'ONU et l'UNESCO, dont nous célébrons les 70 ans, sont nés de la guerre. Faisons qu'elles demeurent les parents de la paix et du développement durable. Il s'agit à cette fin de préparer l'avenir, celui d'un système d'organisations rénovées, en avance sur leur temps, prospectives.

Qu'en est-il de l'UNESCO qui a dû se réformer de manière drastique au cours des toutes dernières années ? L'impact de la suspension de la contribution américaine a réduit la capacité d'action de l'Organisation et a amoindri sa nature multilatérale, ce que la Suisse regrette vivement. Si l'on veut que l'UNESCO joue un rôle dans l'union de la communauté internationale, si l'on veut que l'UNESCO soit partie à une architecture onusienne modernisée, ces moyens doivent lui revenir. Ce d'autant plus qu'elle est appelée à contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 et également à la lutte contre la radicalisation, les extrémismes, les annihilations culturelles, contre le déni de démocratie, de justice et de liberté.

Dans ce contexte, trois éléments nous paraissent primordiaux, auxquels la Suisse souhaite s'attacher :

- Premièrement, les interactions avec les autres enceintes onusiennes, à New York et à Genève, sont à renforcer pour exploiter les synergies et assurer que les actions se complètent sur le contenu, et financièrement. La coopération inter-agences pourrait d'ailleurs faire l'objet d'un prochain mandat à confier à l'auditeur externe.
- Deuxièmement, les Etats membres doivent encore plus dialoguer pour cibler les programmes autour des objectifs globaux communs, même si chacun de nos pays connaît une situation qui lui est propre. Nous devons éviter la « shopping list », la bilatéralisation.
- Enfin, troisièmement, l'exercice de réexamen de la gouvernance qui a été entamé doit être pleinement exploité, avec courage et audace, pour fluidifier la prise de décision.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous devons réfléchir au positionnement de l'UNESCO dans l'action, par rapport aux moyens qui sont les siens, par rapport à ses fonctions aussi. Le projet de budget 2016-2017 de l'UNESCO représente pour la Suisse un pas dans la bonne direction.

Dans le domaine de l'éducation, ce budget vient soutenir le besoin impératif pour l'Organisation d'assumer le rôle qui lui a été confié pour la coordination de l'objectif 4 de l'Agenda 2030. Membre du Partenariat mondial pour l'éducation, la Suisse est prête à accompagner activement la tâche qui revient à l'UNESCO d'animer le dialogue politique participatif et inclusif requis.

La Suisse compte aussi poursuivre son engagement au niveau des outils de suivi et d'évaluation pour lesquels notre Organisation est clé. Ce travail est fondamental pour faire évoluer les standards et les normes, et aider les Etats membres à adapter leurs politiques autour du Cadre d'action pour l'éducation qui a été formellement adopté le 4 novembre.

C'est dans cet esprit que la Suisse s'engage notamment au sein de la Plateforme pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme, issue du Conseil des droits de l'homme. De telles collaborations sont nécessaires pour réaliser les ambitions de développement durable et de citoyenneté globale par l'éducation.

La réflexion doit être similaire pour le domaine de la science. La fragmentation qui existe au niveau des programmes spécifiques, tels que ceux du climat, de l'eau, de la biodiversité et autres doit nous pousser à considérer le juste positionnement de l'organisation dans les différents domaines.

Pour la Suisse, l'UNESCO a un devoir fondamental vis-à-vis de la science. La recherche et les nouvelles technologies deviennent toujours plus importantes dans tous les aspects de la vie. L'innovation est en train de changer profondément les règles de l'économie et de la politique. Or, les solutions que propose le monde de la science sont souvent confrontées aux intérêts nationaux.

L'UNESCO est bien placée pour mesurer l'impact politique et juridique des avancées scientifiques et des nouvelles technologies. Elle doit pouvoir faciliter la transition entre milieux académiques et milieux diplomatiques.

La Suisse croit à la diplomatie scientifique : une diplomatie préventive qui améliore les relations internationales et minimise les tensions par la collaboration intellectuelle, une diplomatie qui s'appuie sur la science pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ou la réalisation d'un accord sur le climat, une diplomatie qui appelle à des partenariats pour répondre à des problèmes partagés. Le secteur privé est à inclure dans ce dialogue science-diplomatie, qui doit inclure les enjeux d'indépendance, d'impartialité, de liberté académique.

Nous aimerions aussi souligner que sans éducation adéquate, il n'y a ni avancée scientifique ni de développement technologique. En ce sens, les humanités ne doivent pas être oubliées, ni même seulement écartées. Car le dialogue qui doit aussi viser à renforcer l'interface science-politiques-société, alors que les bienfaits de la science doivent avant tout profiter aux citoyennes et citoyens.

Il y a un parallèle immédiat à tirer avec le secteur de l'information et de la communication. Nos générations sont en effet celles de la révolution digitale. Où en sommes-nous de l'écriture de cette page de l'histoire ? L'UNESCO est un intervenant essentiel pour en faire un épisode positif.

Les enjeux culturels sont éminemment à considérer à cet égard, alors que le bouquet normatif culturel à notre disposition est mis au défi. A notre sens, il s'agit en premier lieu d'accroître les ratifications des Conventions, de soutenir la transcription dans les législations nationales ainsi que la mise en œuvre de mesures effectives. Ensuite, des alliances sont à tisser. L'agenda de la culture doit trouver un écho ailleurs qu'à l'UNESCO, notamment pour la protection du patrimoine : le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme, la Cour pénale internationale, les forums humanitaires sont à mobiliser pour compléter et renforcer la protection de la culture dans sa dimension matérielle, mais aussi immatérielle. Enfin, nous devons nous demander si de nouveaux outils ne devraient pas être développés.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

La Suisse est le premier pays au monde à avoir développé une législation qui prévoit la mise à disposition d'un refuge pour la mise à l'abri temporaire de biens culturels étrangers (Safe Haven). Je peux vous confirmer que ce refuge existe d'ores et déjà, et que les modalités juridiques d'application et celles opérationnelles concrètes (transport, stockage, conservation) sont définies.

Madame la Directrice générale, la Suisse attend prestement que l'UNESCO se fasse la promotrice de cet engagement concret dans ses stratégies de sauvegarde du patrimoine et apporte sa caution morale, ni plus, ni moins, aux accords bilatéraux qui pourront être conclus. Nous vous savons d'ores et déjà gré de votre soutien politique.

Je vous remercie de votre attention.